

Conditions générales de Vente de l'Explore Pass - Été 2026

Article 1 : Identification de l'organisateur

Les présentes Conditions générales de Vente sont proposées par :

Office de Tourisme d'Oz 3300

1 place du Pic Blanc
38114 Oz-en-Oisans

SIRET : 21380289500051

Téléphone : +33 (0)4 76 80 78 01

Courriel : secretariat@oz3300.com

Article 2 : Objet

Les présentes Conditions générales de Vente (CGV) régissent la commercialisation de l'Explore Pass proposé par l'Office de Tourisme d'Oz 3300. Ce pass prend la forme d'une carte prépayée permettant à son titulaire d'accéder à un ensemble d'activités incluses dans l'offre en vigueur au moment de l'achat, ainsi que de bénéficier de tarifs préférentiels auprès des partenaires référencés dans le cadre du dispositif.

Article 3 : Condition d'accès à l'offre

L'offre « Explore Pass » est accessible du 4 juillet 2026 au 30 août 2026.

Article 4 : L'Offre

Activités incluses dans l'Explore Pass :

Explore Pass Adulte (+13 ans) / 36€ :

Des activités incontournables gratuites*

- 1 entrée PISCINE D'ALLEMOND

Sur inscriptions auprès de l'Office de Tourisme

- 1 accès SALLE D'ESCALADE avec location des chaussons
- 1 séance de BIATHLON ESTIVAL

Délivrés par l'Office de Tourisme

- 1 pass piéton ESPACE ALPE D'HUEZ
- 1 pass de 5 allers/retours EAU D'OLLE EXPRESS

5% de réduction sur les activités proposées par l'Office de Tourisme*

- 1 atelier AQUARELLE EN PLEIN AIR
- 1 séance de YOGA au plateau des lacs d'Oz
- 2 ateliers CRÉATIFS
- 2 accès au PADEL (sans raquettes)

5% de réduction à utiliser en une fois chez nos partenaires*

- Bureau des Guides : escalade, Via Ferrata, randonnée glaciaire, alpinisme découverte au Pic Bayle et canyoning.
- Ekosport 5% sur la location de votre matériel VTT**

Pass nominatif, non cessible et non remboursable selon conditions de vente de l'Explore Pass.

**Accès aux activités selon les conditions propres à chaque prestataire, en fonction des places disponibles.*

*** Sur réservation d'un créneau de location auprès d'Ékosport.*

Explore Pass Enfant (6 – 12 ans) / 30€ :

Des activités incontournables gratuites*

- 1 entrée PISCINE D'ALLEMOND

Sur inscriptions auprès de l'Office de Tourisme

- 1 accès SALLE D'ESCALADE avec location des chaussons
- 1 séance de BIATHLON ESTIVAL

Délivrés par l'Office de Tourisme

- 1 pass piéton ESPACE ALPE D'HUEZ
- 1 pass de 5 allers/retours EAU D'OLLE EXPRESS

5% de réduction sur les activités proposées par l'Office de Tourisme*

- 1 atelier AQUARELLE EN PLEIN AIR
- 1 séance de YOGA au plateau des lacs d'Oz
- 2 ateliers CRÉATIFS
- 2 accès au PADEL (sans raquettes)

5% de réduction à utiliser en une fois chez nos partenaires*

- Bureau des Guides : escalade, Via Ferrata, randonnée glaciaire, alpinisme découverte au Pic Bayle et canyoning***.
- Ekosport 5% sur la location de votre matériel VTT**

Pass nominatif, non cessible et non remboursable selon conditions de vente de l'Explore Pass.

**Accès aux activités selon les conditions propres à chaque prestataire, en fonction des places disponibles.*

*** Sur réservation d'un créneau de location auprès d'Ékosport. *** À partir de 8 ans*

Article 5 : Achat et Paiement

L'achat du Pass Loisirs s'effectue :

- au bureau d'accueil de l'Office de Tourisme d'Oz 3300
- en ligne sur le site internet www.oz3300.com rubrique « Explore Pass »

Le paiement s'effectue comptant, par carte bancaire, par chèque ou en espèces.

Prix de vente du Pass Adulte : 36 € (contre-valeur estimative 102,50€ + réductions chez nos partenaires)

Prix de vente du Pass Enfant : 30 € (contre-valeur estimative 84,05€ + réductions chez nos partenaires)

L'Explore Pass n'est pas remboursable et les activités incluses dans celui-ci sont non reportables.

Les places allouées à l'opération « Explore Pass » sont limitées.

Article 6 : Validité et Durée

Le Pass est commercialisé du 4 juillet 2026 au 30 août 2026.

Article 7 : Conditions d'Utilisation

L'Explore Pass est nominatif et non transférable.

Les activités de l'Explore Pass non consommées durant une même saison ne pourront être remboursées. En cas de suspicion de litige, l'accès pourra être refusé au client qui pourra adresser éventuellement sa réclamation argumentée auprès de la direction de l'Office de Tourisme d'OZ 3300, seule habilitée à traiter la demande. *Sauf cas de force majeure et avec justificatif approuvé par l'Office de Tourisme d'OZ 3300.*

Certaines activités nécessitent une réservation préalable auprès du partenaire. Les conditions spécifiques de chaque activité (âge minimum, niveau physique requis, tenue vestimentaire...) doivent être respectées par le client. Le non-respect des consignes du partenaire peut entraîner une exclusion sans remboursement.

Article 8 : Respect des consignes de sécurité

Le Client s'engage à respecter les consignes de sécurité communiquées par l'Office de Tourisme ou les prestataires partenaires.

Le non-respect de ces consignes pourra entraîner le refus d'accès ou l'exclusion de l'activité concernée, sans remboursement.

Article 9 : Assurance et aptitude à la pratique des activités

Le Client déclare être physiquement apte à participer aux activités proposées dans le cadre de l'Explore Pass.

Le Client demeure responsable de la vérification de son aptitude physique et de la souscription des assurances personnelles nécessaires, notamment en responsabilité civile individuelle.

Chaque prestataire partenaire demeure responsable des activités qu'il organise et des assurances professionnelles obligatoires liées à son activité.

Article 10 : Droit de Rétractation

Conformément aux dispositions de l'article L.221-18 du Code de la consommation, le Client dispose d'un délai de quatorze (14) jours calendaires pour exercer son droit de rétractation lorsque celui-ci est applicable. Toutefois, conformément à l'article L.221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé lorsque le Pass a été utilisé, même partiellement, ou lorsque l'exécution des prestations a commencé avec l'accord préalable exprès du Client.

Article 11 : Annulation et Remboursement

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de non-utilisation du Pass. Toute demande exceptionnelle pourra être examinée sur justificatif (maladie, force majeure, etc.).

L'absence de possibilité de report ou de remplacement d'une activité ne pourra donner lieu à remboursement du Oz Explore Pass dans son ensemble.

L'Office de Tourisme d'Oz 3300 et les prestataires partenaires ne pourront être tenus responsables de l'inexécution ou de la modification de tout ou partie des prestations en cas de force majeure telle que définie par la jurisprudence française, notamment en cas d'intempéries exceptionnelles, catastrophe naturelle, pandémie, décision administrative ou événement de sécurité.

Aucun duplicata de l'Explore Pass ne pourra être délivré par l'Office de Tourisme d'Oz 3300.

Article 13 : Responsabilité

L'Office de Tourisme d'Oz 3300 agit en qualité d'intermédiaire entre les clients et les prestataires d'activités pour :

- La piscine d'Allemond
- Les séances de Yoga nature
- Les ateliers d'aquarelle en plein air
- La location de matériel chez Ekosport
- Les prestations suivantes proposées par le Bureau des Guides de l'Alpe d'Huez : escalade, Via Ferrata, randonnée glaciaire, alpinisme découverte au Pic Bayle et canyoning.

Il ne saurait être tenu responsable de tout incident survenu durant l'activité, la responsabilité incombant au prestataire.

L'Office de Tourisme d'Oz 3300 agit en tant qu'organisateur de :

- L'accès à la salle d'escalade et la location des chaussons
- La mise en place des séances de biathlon
- Les ateliers créatifs
- L'accès au terrain de padel

L'Office de Tourisme d'Oz 3300 agit en tant qu'intermédiaire pour la délivrance du :

- PASS piéton 1 jour Espace Alpe d'Huez
- PASS 5 allers/retours Eau d'Olle Express

Article 14 : Modification des CGV

L'Office de Tourisme d'Oz 3300 se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CGV. Les conditions applicables sont celles en vigueur à la date de l'achat.

Article 15 : Gestion des données personnelles

Les données personnelles collectées lors de l'achat du Oz Explore Pass sont traitées par l'Office de Tourisme d'Oz 3300 afin d'assurer la gestion des ventes, le suivi de la relation client et, avec l'accord du Client lorsque cela est requis, l'envoi d'informations promotionnelles.

Les données sont conservées pendant la durée nécessaire à la gestion du service et conformément aux obligations légales applicables.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité de ses données.

Ces droits peuvent être exercés auprès de l'Office de Tourisme d'Oz 3300 à l'adresse suivante : secretariat@oz3300.com

Le Client dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Article 16 : Réclamations

Les réclamations doivent être envoyées dans les 15 jours suivant l'événement à l'origine de la réclamation, soit par courrier à :

Office de Tourisme d'Oz 3300
1 place du Pic Blanc , 38 114 OZ en Oisans
Soit par mail à : secretariat@oz3300.com

Article 17 : Médiation de la consommation

Conformément aux articles L.612-1 et suivants du Code de la consommation, le Client a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige qui l'opposerait à l'Office de Tourisme d'Oz 3300.

Après démarche préalable écrite auprès de l'Office de Tourisme restée sans réponse satisfaisante dans un délai de deux mois, le Client pourra saisir le médiateur compétent.

Les coordonnées du médiateur sont communiquées sur simple demande auprès de l'Office de Tourisme.

Article 18 : Loi applicable et juridiction

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige, une solution amiable sera privilégiée avant toute action judiciaire. À défaut, le litige sera porté devant les tribunaux compétents.